



Annulation contrat location gérance

Par **Nickky**, le **03/06/2020 à 20:04**

Bonjour

en janvier 2020 j'ai signé un contrat de location gérance pour un bar restaurant à caractère saisonnier d'avril à septembre

mais une location gérance à l'année de 4400€ mensuel payable en juillet et en août. Je n'ai donc pas pu ouvrir cet établissement et suis dans l'impossibilité d'honorer ma part du contrat puisque aucune rentrée d'argent.

vu les événements je n'ai pas fait les démarches pour l'immatriculation au rcs et ne suis pas inscrite comme gérant.

j'ai donc par courrier recommandé demandé au propriétaire une annulation du contrat fin avril je n'ai obtenu aucune réponse à ce jour. Je découvre que dans Ouest France et sur le bon coin qu'il a fait une annonce de mise en location gérance du même établissement le 22 mai en augmentant la gérance de plus de 1000€ par mois

et le 4 juin je reçois de sa part une facture de la location gérance pour juin

pouvez-vous me dire ce que je dois faire ? Peut-il légalement agir de la sorte ? Le fait qu'il ait publié une nouvelle annonce me libère-t-il du contrat ?
merci pour votre aide j'en ai vraiment besoin